

## Conditions Générales de Vente Adelanto

### Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Adelanto exécute les prestations commandées par le Client. Le terme "Client" désigne toute personne physique ou morale qui envisage d'utiliser ou qui utilise les prestations de service de la SARL Adelanto. Le terme "Adelanto" désigne la SARL Adelanto.

### Article 2 - Commande

Est considérée comme commande, toute confirmation écrite (email, courrier ou fax) par le Client du dernier devis établi et communiqué par Adelanto. Le Client, lorsqu'il valide un devis ou lorsqu'il passe une commande à Adelanto, reconnaît avoir lu et accepté pleinement les présentes conditions générales. Celles-ci sont annexées aux devis et figurent au dos des factures. Toute condition contraire posée par le Client, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance d'Adelanto, ne pourra lui être opposé sans une acceptation expresse et écrite par Adelanto.

### Article 3 - Obligations

Adelanto s'engage à :

- Exécuter les prestations commandées conformément au devis et au bon de commande, en mettant en œuvre, au bon moment, les moyens humains et techniques adéquats et nécessaires.
- Formuler toutes remarques, commentaires et/ou suggestions permettant d'améliorer l'efficacité de sa mission.
- Conseiller le Client sur tous les aspects liés à sa politique de communication.
- Se conformer à la réglementation, aux usages et aux règles applicables à son domaine d'activité et à celui du Client.

### Article 4 - Calendrier, corrections d'auteur & validation.

La livraison des supports de communication se fera conformément au planning défini au devis et/ou bon de commande. Chaque projet, document ou maquette, soumis par Adelanto au Client fera l'objet d'une validation par écrit de ce dernier (généralement par email). Tout retard dû au fait du Client, notamment suite à une transmission tardive de documents ou de validation fera bénéficier Adelanto d'un report de délai de livraison au moins égal à la durée de ce retard.

Avant le départ pour impression ou diffusion sur internet, Adelanto soumet une version finale au Client pour validation définitive (généralement appelée BAT, qui signifie bon à tirer, bon pour impression ou bon pour mise en ligne). Le Client doit confirmer son BAT par écrit.

Dans le cas où le Client choisit de confier l'impression de ses documents ou la diffusion de ses messages à un fournisseur de son choix, imprimeur et/ou routeur (et pas à Adelanto), il est seul responsable de la qualité du travail de son fournisseur. Il devra préalablement s'assurer que les équipements informatiques et/ou logiciels de son fournisseur sont compatibles avec ceux d'Adelanto et que tous les fichiers livrés par Adelanto pourront être exploités. Dans ce cas, la livraison au fournisseur du Client du fichier d'impression et/ou de routage approuvé par le BAT du Client caractérisera la fin de la prestation d'Adelanto. Aucun retard lié au fonctionnement du fournisseur choisi par le Client ne pourra être imputé à Adelanto. Les éventuels travaux supplémentaires pour régler des difficultés rencontrées par ce fournisseur seront facturés de plein droit par Adelanto au Client, sur la base du temps passé.

### Article 5 - Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit au Client d'annuler la vente, de refuser l'exécution de la commande ou de réclamer des dommages et intérêts.

### Article 6 - Prix

Tous les prix s'entendent hors taxes. La prestation d'Adelanto comprend tout ce qui est explicitement listé. Adelanto se réserve le droit de modifier les tarifs en vigueur de ses services et prestations à tout moment. Toutes taxes existantes et toutes taxes nouvelles resteront à la charge de l'annonceur.

### Article 7 - Conditions de règlement

Les règlements s'effectuent à 30 jours date de facturation, sauf spécification différente indiquée dans le devis. En aucun cas une commande ne peut être annulée, ni interrompue en cours d'exécution. En cas de retard de paiement aux termes fixés, les sommes dues porteront intérêts de plein droit sur la base de 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, et sans que cette clause nuise à l'exigibilité immédiate de la dette.

### Article 8 - Propriété

Le terme "Œuvre" désigne toute réalisation faite par Adelanto et présentée au Client. Sont concernés, sans que la liste soit limitative : les slogans, les accroches, les signatures, les objets d'email, les contenus rédactionnels, les visuels, les mises en page, et plus largement toutes les créations publicitaires réalisées par Adelanto.

Adelanto détient sur l'Œuvre réalisée tous les droits patrimoniaux et moraux de l'auteur. L'utilisation totale ou partielle de l'Œuvre est strictement limitée à ce qui est indiqué dans le devis (supports de communication et quantité de diffusion prévus dans le devis). Le client s'interdit de reproduire, réutiliser, décliner, transformer, transférer, publier, communiquer ou céder l'Œuvre sans en informer préalablement Adelanto qui établira un devis, qui une fois accepté, permettra de facturer le droit correspondant. Cette règle s'applique à l'ensemble des propositions faites par l'agence au Client, qu'elles aient été retenues ou non par ce dernier. Elle s'applique au client et à toute personne ou société qui aurait connaissance de l'Œuvre. En cas d'usage non autorisé d'une Œuvre d'Adelanto, le Client devra verser à titre de dommages et intérêts à Adelanto un montant égal à 2 (deux) fois le montant prévu au devis pour la réalisation de l'Œuvre (montant couvrant la prise en charge, conception, rédaction, création, mise en page) multiplié par le nombre d'exemplaires diffusés sans autorisation et divisé par la diffusion prévue sur le devis initial. En l'absence de devis permettant de calculer les dommages et intérêts dus à Adelanto, la base retenue sera celle d'un devis ou d'une commande équivalente réalisée par Adelanto pour un autre Client. Adelanto peut mentionner le nom du Client dans ses références commerciales et apposer sa signature sur son Œuvre.

### Article 9 - Non sollicitation de personnel

Sauf accord exprès d'Adelanto, le Client renonce à solliciter directement ou par personne interposée tout employé d'Adelanto, quelle que soit sa spécialisation, qui participerait directement à la préparation ou à l'exécution de la prestation de services pour le Client. Cette renonciation est valable pendant toute la durée de la relation commerciale augmentée d'une durée de douze (12) mois à compter de la dernière demande du Client. Le non-respect de cette obligation qui aboutirait à l'embauche de l'employé concerné obligera le Client à dédommager Adelanto (notamment des dépenses de sélection et de recrutement, des frais de formation, des dommages résultant de sa réputation personnelle ou des engagements déjà pris pour son compte, etc.) en lui versant immédiatement une somme globale et forfaitaire égale aux appointements bruts que ce collaborateur aura perçus au total pendant les douze (12) mois précédant son départ de la société.

### Article 10 - Responsabilité

Vis à vis du Client, Adelanto a une obligation de moyens. Le Client est seul responsable du contenu de l'information, de l'utilisation des marques, logos, insignes commerciaux ou non et/ou les copyrights présents dans les supports de communication qu'il commande à Adelanto et qu'il lui demande de diffuser.

### Article 11 - Litiges

A défaut de règlement amiable, tout litige entre les parties, lié à l'interprétation et/ou à l'exécution de tout contrat et/ou des présentes nanlèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre (92).

### Article 12 - Adelanto respecte les principes clefs de la loi RGPD

- 1 Les données à caractère personnel sont traitées licitement, justement et de manière transparente.
- 2 Les données à caractère personnel sont collectées pour des objectifs professionnels et métier spécifiques, qui sont expliqués clairement à chaque opération, et qui sont un caractère d'intérêt légitime dans le cadre des fonctions professionnelles des destinataires.
- 3 Les données personnelles collectées se limitent au strict nécessaire pour le traitement et le suivi d'une exploitation professionnelle de ces informations (prénom, nom, fonction, email professionnel, téléphone professionnel).
- 4 Les données à caractère personnel sont précises (cf 3) et sont mises à jour aussi souvent que possible et nécessaire.
- 5 les données sont centralisées et identifiées et ne sont conservées que pour le temps nécessaire aux traitements et sont soumises au droit d'accès, d'information et d'oubli si besoin.
- 6 les données sont collectées et stockées sur des sites et matériels des stockages adaptés en France ou dans l'union Européenne et sont sécurisés. Le personnel d'Adelanto et ses sous-traitants sont soumis contractuellement à la confidentialité et informés du nécessaire respect de la réglementation RGPD.